

**Avis de la CCSPL sur le projet de révision  
du règlement du service public de l'eau**

Séance plénière du 18 octobre 2018

En application de l'article L.2224-12 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux de la Métropole de Lyon est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de révision du règlement du service public de l'eau.

Au vu de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la commission consultative des services publics locaux se prononce FAVORABLEMENT.

Rappel des votes : 43 voix exprimées

- 40 voix favorables
- 1 voix défavorable
- 2 abstentions de vote

Cet avis sera communiqué au Conseil métropolitain avant de délibérer sur la révision du règlement du service public de l'eau.